



*Rassemblement 14 septembre 17H30*

*Prise de parole de Michel Le Roc'h au nom de l'UD FO 44*

Camarades,

Nous organisons ce rassemblement en commun avec Cgt, FSU et Solidaires contre le « passe sanitaire » obligatoire pour aller travailler.

Ce matin j'ai pu exprimer les positions de notre organisation syndicale devant le préfet. J'ai exprimé notre totale opposition aux réformes des retraites et de l'assurance chômage. Cette dernière se met en place le 1<sup>er</sup> octobre et elle va toucher une fois de plus les plus démunis. J'ai exprimé la colère de nos camarades de Cordemais opposés à la fermeture de leur centrale électrique.

Aujourd'hui Force Ouvrière propose une alternative industrielle permettant de maintenir le site de Cordemais et ses emplois. Il s'agit d'un projet d'implantation d'unités de production d'hydrogène et de cycles combinés à hydrogène pour produire de l'électricité décarbonée. Nous espérons qu'enfin, la raison l'emporte sur la volonté de détruire le tissu industriel et les emplois.

J'ai pu exprimer nos positions sur les questions sanitaires. J'ai précisé, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que notre organisation syndicale n'était pas opposée à la vaccination.

Par contre, nous sommes opposés au « passe sanitaire » obligatoire pour aller travailler.

Il est appliqué à « géométrie variable », les gendarmes mais pas les policiers, les hospitaliers mais pas les enseignants. Le « passe sanitaire » est obligatoire pour prendre le train, mais pas pour prendre le métro parisien souvent bondé aux heures de pointe. Nous pourrions prendre de nombreux exemples sur les incohérences de ce « passe sanitaire ». Nous ne pouvons par ailleurs pas accepter que des patients ne soient pas admis à l'hôpital sans « passe sanitaire ». Cela est en contradiction avec toute la déontologie médicale. Je ne peux m'empêcher à ce sujet de lire un passage du serment d'Hippocrate :

*« Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient »*

Notre organisation syndicale réaffirme par ailleurs son opposition aux sanctions qui pourront être prises contre les agents et salariés dès demain. Notre fédération de la santé a même demandé, sans succès, un délai supplémentaire d'un mois pour éviter que l'on utilise le « bâton » contre les soignants qui jouent un rôle très important contre la pandémie.

Personne n'imagine l'impact négatif de ces sanctions qui concernent une minorité – 340 ce jour au CHU de Nantes – sur l'état d'esprit de la majorité des hospitaliers. Je pense que le titre d'une déclaration de notre syndicat du CHU de Nantes résume bien le sentiment de nombreux hospitaliers :

*« applaudis hier, stigmatisés aujourd'hui, déçus demain »*

Ceux qui ont mis le passe sanitaire en place n'imaginent pas non plus l'impact sur l'état d'esprit de ces 3% d'hospitaliers du secteur médico-social privés des 183 € du complément indiciaire du SEGUR et à qui l'on exige le « passe sanitaire » pour aller travailler.

Nous avons également en mémoire, il y a un an, le sort réservé aux résidents qui tombaient malade dans les Ehpad. Ils se sont vu interdire l'accès à l'hôpital faute de place dans les services de réanimation. Et depuis, rien n'a été fait. Voici la situation actuelle au CHU de Nantes :

Faute de soignants (médecins, infirmières, aides-soignants...), 200 lits sont actuellement en situation de fermeture administrative sur les 3047 lits de l'hôpital. Parmi eux : 6 lits de soins intensifs ou de réanimation. En 2020, il y avait 417 postes vacants d'hospitaliers au CHU de Nantes. Aujourd'hui, il y en a 620 dont 450 postes de soignants.

C'est ça la situation de l'hôpital public. Le « passe sanitaire » va aggraver cela un peu plus avec des dizaines de milliers de déprogrammation d'opérations chirurgicales dans tout le pays.

Alors non au « passe sanitaire », non aux sanctions !